



République Française



PRESIDENCE
SECRETARIAT GENERAL

N° 1508-2010/ARR/DJA

Date du : 31/05/2010

| AMPLIATIONS | |
|---------------------|---|
| Commissaire délégué | 1 |
| Trésorier | 1 |
| DJA | 1 |
| Intéressés | 3 |

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n°11 269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'utilisateur de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Vu la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté modifié l'arrêté n°11 269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs,

ARRETE

ARTICLE 1 : Au point 6 « secteur de l'environnement » de l'article 1 de l'arrêté du 8 octobre 2009 susvisé, *madame Ghislaine ARLIE* remplace *monsieur Armand LEDER* au conseil d'administration de l'association « Observation Et Information sur l'Environnement » (EIL).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et notifié aux intéressés.